Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260408-DELIB_2026_010-DE

Ville de TOURY

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2026-010**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 mars 2026

Conseillers en exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

Objet : Finances / Budget – Budget annexe de l'Assainissement collectif – Vote du Budget Primitif 2026

Le mercredi 08 avril 2026 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 30 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland SCHACH, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRÉSENTS : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Robert FORTIN, M. Thierry FLEUREAU, Mme Sandrine CHAMBOLLE, Mme Olivia GEOFFROY, Mme Virginie GUILLOTTE, Mme Angélique DUPRÉ, M. Arnaud LANGLOIS, M. Gaëtan TOULGOAT, M. Frédéric BERTEAU, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Sylvain RÉMY, Mme Sheridane GOUMARD, M. Bruno GUITTARD, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Mohsine IALLOUCHEN.

ABSENT EXCUSÉ : Mme Delphine BRETON

ABSENTS : Sans objet

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Mme Delphine BRETON à M. Laurent LECLERCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Thérèse PINCELOUP

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260408-DELIB_2026_010-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la délibération n° 2026-009 du Conseil Municipal du 08 avril 2026 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe « Assainissement » de la commune de Toury,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2026,

Considérant que le budget annexe de l'Assainissement collectif 2026 sera voté par chapitre,

Considérant que le budget annexe de l'Assainissement collectif 2026 de la Ville de Toury en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	194 621.48 €
Recettes	194 621.48 €

Section d'investissement	
Dépenses	231 271.60 €
Recettes	231 271.60 €

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité :**

- **ADOPTE,** par un vote par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe « Assainissement collectif » de la commune, dont la balance générale s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	194 621.48 €
Recettes	194 621.48 €

Section d'investissement	
Dépenses	231 271.60 €
Recettes	231 271.60 €

Total du Budget primitif 2026	
Dépenses	425 893.08 €
Recettes	425 893.08 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

- **PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260408-DELIB_2026_010-DE

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,



Roland SCHACH

La secrétaire de séance,

Marie-Thérèse PINCELOUP

Acte rendu exécutoire :

- **Affiché le :** 15/04/2026
- **Transmis au représentant de l'État le :** 15/04/2026

Le Maire,
Roland SCHACH

